

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**  
**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

6

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **17 OCTOBRE 2024**

**Objet de la délibération :**

**PROPOSITION DE  
HAUSSE DES LOYERS  
POUR 2025**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **21** (dans l'attente de la  
nomination d'un représentant de la CAF et d'une délibération de  
la commission permanente du conseil départemental du VAR  
ayant force exécutoire pour la nomination d'un représentant,  
personne qualifiée)

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Christian  
BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange  
CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Patrick  
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Dominique LAIN,  
Josée MASSI, Jacques PEYROT.

Martine ARENAS, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI  
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE  
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

**Absents et excusés :** Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Marc  
LAURIOL, Valérie RIALLAND

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM  
du Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la proposition de hausse de loyers  
applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

L'augmentation annuelle des loyers est fixée par le Conseil d'Administration.

L'article L 353-9-3 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que l'indice de  
référence des loyers (IRL) pris en compte pour la révision des loyers pratiqués des logements  
conventionnés à l'aide personnalisée au logement est l'IRL du deuxième trimestre de l'année  
précédente.

L'indice de révision des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 est de 3,26%.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, adopte à la  
majorité l'augmentation de 3.26 %, Mme BUGEAU, M EVEILLEAU, M PELLEGRIN (ayant donné  
pouvoir à M EVEILLEAU), M GUILLEUX, M PEYROT ayant voté contre.

Le Président,

Thierry ALBERTINI